



**Allocution de l'Ambassadeur Aissata KANE, Observateur Permanente par Intérim de la  
Délégation de l'OCI à Genève, lors de la 107<sup>ème</sup> Session du Conseil de l'OIM  
7 décembre 2016**

Excellences, Mesdames et Messieurs,  
Monsieur le Directeur Général,

Permettez-moi dans un premier temps de féliciter l'OIM pour l'anniversaire marquant ses 65 ans et son intégration à la communauté onusienne.

Parler du Cadre de gouvernance des migrations aussi bien du point de vue des principes de respect des normes internationales, que des objectifs pour améliorer les bienfaits de la migration est plus que d'actualité. En effet, la gestion actuelle des flux migratoires recentre les préoccupations liées à la sécurité et la dignité de ceux qui se lancent dans la dynamique de mobilité, mais appelle aussi la tolérance et le respect des droits des migrants et cela, en toutes circonstances.

Prôner le respect des règles de formulation fondées sur les faits et les partenariats ainsi que sur les apports positifs de la mobilité nécessitent par ailleurs une coopération à tous les niveaux et un engagement commun à mettre en place des dispositions qui assurent aux migrants des options documentées et un cadre réglementaire, qui prévient les abus et les drames humains. A cet égard, la cible 10.7 des Objectifs de Développement Durables est un impératif majeur pour tenir nos engagements à assurer une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable.

L'OCI a pris part aux discussions actuelles tendant à assurer une gestion de la migration humaine qui soit respectueuse des standards internationaux et en conformité avec les principes relatifs à l'action humanitaire. Il est de ce fait important de souligner que cela passe aussi nécessairement par une meilleure protection des personnes vulnérables contre les abus, la violence, les discriminations, le rejet ou l'intolérance mais aussi contre le trafic, l'exploitation et la traite des êtres humains.

Ainsi, l'OCI a été un partenaire actif dans le cadre des concertations menées dans le cadre du Sommet mondial humanitaire tenu à Istanbul mais aussi lors réunions préparatoires qui ont conduit à l'adoption de la déclaration de NY sur les déplacements massifs de réfugiés et de migrants. A cet effet, elle y a défendu les principes humanitaires qui doivent guider toute politique migratoire mais aussi la nécessité de prôner la tolérance et de lutter contre la stigmatisation qui est observée actuellement.

La lutte contre la xénophobie doit mettre en exergue la solidarité humaine qui devrait guider toute mesure tendant à assurer une meilleure protection pour les personnes engagées dans leur processus migratoire ou celles forcées à l'exile pour de multiples raisons dont nous ne reviendrons pas ici, mais qui sont connus de tous. A cet effet, il est plus qu'urgent de lutter contre toute manifestation d'intolérance et de racisme à l'encontre des migrants et de tirer profit de leur diversité et de leur contribution économique, y compris celle de la diaspora, pour assurer le développement de nos sociétés, la paix et la sécurité ainsi que le respect des droits de l'homme.

Ainsi, l'OCI salue l'appel contenu dans le Pacte Mondial sur les Migrations annexé à la Déclaration de NY. En effet, ce document vise à assurer des migrations sûres et régulières qui se feraient dans le respect et la dignité humaine. Il recommande aussi la formulation de politiques migratoires, qui assurent l'ordre, la gestion des retours volontaires et assistés, ainsi qu'une réintégration digne.

Je voudrais conclure en réitérant que la mobilité humaine est inévitable et qu'elle est source de richesse. Il est cependant nécessaire de s'assurer qu'elle se déroule dans le cadre d'une réponse coordonnée, préparée et soucieuse des droits des migrants pour en assurer une gestion adaptée. Enfin, l'OCI est prête à se joindre aux efforts seront déployés par l'OIM pour mener à bien le processus préparatoire en vue de la Conférence de 2018.